

LEGENDE :

— Limite de zones

ZONES URBAINES

UA Zone dense centrale

Uaa Centre ancien des villages de Bussuelt et Byrans

UB Zone urbaine dense jouxtant le centre ancien

Uba Secteur de la zone UB dans lequel les hauteurs sont réduites

Ubb Secteur de la zone UB réservé aux équipements publics et d'intérêt général

UC Zone urbaine d'extension récente

UE Zone urbaine d'activités économiques (commerce, artisanat, service)

UY Zone urbaine réservée aux activités économiques et industrielles.

ZONES A URBANISER

AU Zone de réserve foncière

AUE Zone de réserve foncière à vocation économique

1AU Zone à urbaniser à vocation d'habitat ouverte à la construction (les orientations d'aménagement et le règlement définissent les conditions d'aménagement et d'équipement de la zone)

1AUb, 1AUC Secteurs de la zone 1AU

1AUE Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (services, commerce)

1AUEa, 1AUEb, 1AUEc Secteurs de la zone 1AUE

1AUy Zone à urbaniser à vocation industrielle

ZONE AGRICOLE

A Zone réservée aux activités agricoles

ZONE NATURELLE ET FORESTIERE

N Zone naturelle et forestière

Ne Nv Secteur de la zone N dans lequel sont autorisés les aménagements et extensions mesurées des constructions existantes

NL Secteur de la zone N réservé à des équipements de loisirs légers

NLh Secteur de la zone N réservé à des équipements de loisirs légers soumis à des conditions particulières.

Nb Secteur de la zone N réservé à l'exploitation d'une carrière.

Secteur soumis à des risques d'inondation

Espace boisé classé.

Elément remarquable du paysage à protéger, à mettre en valeur au titre de l'article L.123-17 du code de l'urbanisme

Emplacements réservés et numéro d'opération

Prévention de risques et protection de l'environnement

Zone 1 : Effets létaux significatifs

Zone 2 : Premiers effets létaux

Zone 3 : Effets irréversibles

Département de Haute-Saône

COMMUNE DE

HERICOURT

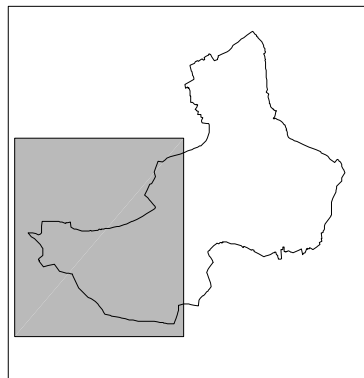


## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 4. REGLEMENT

Document graphique

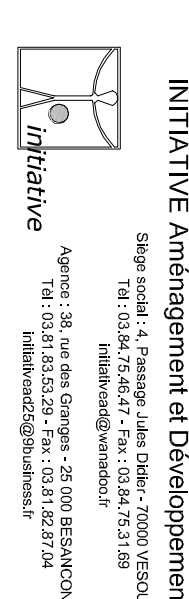
Sud de la commune 1 / 4 000 ème



P l è c e n ° 422

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :  
le 6/12/2010  
Approuvé par délibé. du Conseil Municipal :  
le 9/10/2011



0 m 40 m 80 m 160 m

#### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

| N° | Nature de l'opération      | Bénéficiaire                                  | Superficie |
|----|----------------------------|-----------------------------------------------|------------|
| 1  | Création de jardin         | Commune                                       | 12866 m²   |
| 2  | Création de voies piétonne | Commune                                       | 158 m²     |
| 3  | Création de voirie         | Commune                                       | 2720 m²    |
| 4  | Extension du cimetière     | Commune                                       | 3745 m²    |
| 5  | Création de voies piétonne | Commune                                       | 290 m²     |
| 6  | Création de voirie         | Commune                                       | 2668 m²    |
| 7  | Création de voies piétonne | Commune                                       | 359 m²     |
| 8  | Cherrens incendie          | Commune                                       | 569 m²     |
| 9  | Cherementent piéton        | Commune                                       | 8454 m²    |
| 10 | Cherementent piéton        | Commune                                       | 1086 m²    |
| 11 | Cherementent piéton        | Commune                                       | 2083 m²    |
| 12 | Création d'une déchetterie | COMMUNALITÉ DE COMMUNE<br>du Pays d'Héricourt | 12706 m²   |
| 13 | Cherementent doux          | Commune                                       | 939 m²     |
| 14 | Création d'une déchetterie | COMMUNALITÉ DE COMMUNE<br>du Pays d'Héricourt | 2143 m²    |
| 15 | Création d'un parking      | Commune                                       | 2565 m²    |

